

à peine 300 sujets d'origine britannique ou étrangère. Le comté est une plaine que traversent la Yamaska, la St-François, la Nicolet, et quatre plus petites rivières; il est situé sur les bords sud-est du St-Laurent. Il y a 40 ans les trois grandes rivières étaient encore navigables sur une distance de plusieurs milles de leurs embouchures. La terre est riche et l'agriculture est la principale industrie. Les fermes sont propres; la population est laborieuse et honnête.

Il n'y a qu'une petite ville, celle de Nicolet, remarquable par ses institutions religieuses enseignantes, au nombre desquelles il faut compter le séminaire de Nicolet, vieux de 150 ans, et le couvent des Sœurs de l'Assomption. Depuis leur fondation, ces deux institutions diffusent aux fils et aux filles de la région un enseignement supérieur dans le plus grand désintéressement. Au temps de mes études, les prêtres éducateurs, dont plusieurs avaient fréquenté les grandes universités européennes, recevaient une rémunération annuelle de \$100. Les religieuses de l'Assomption donnent à des centaines de jeunes filles une éducation des plus complètes pour absolument aucune autre rémunération que la considération de leurs élèves. Ces religieuses dirigent des écoles dans plusieurs petites villes de l'Ontario. Elles enseignent les beaux-arts, la littérature, les mathématiques, etc. Elles ont formé plusieurs de ces jeunes filles qui jouent, dans notre société canadienne, des rôles importants.

Du séminaire de Nicolet sont sortis trois évêques actuellement vivants: NN. SS. Courchesne, Mélançon et Gagnon; de nombreux évêques décédés qui ont illustré les pages de notre histoire religieuse; plusieurs hommes politiques qui ont honoré leur pays; nombre d'écrivains qui ont appris là l'art d'écrire en vers et en prose.

Je suis heureux, aujourd'hui, de rendre témoignage à la population de mon comté et à ces institutions enseignantes de même qu'aux autres institutions civiles et religieuses qui fondent tout l'avenir sur la bonté de la terre, l'amour du sol, la poésie d'une nature vraiment belle. Fermes pleines de soleil et d'enfants, peuple heureux, calme et fier, voilà bien le pays qu'il faut aimer et chanter. C'est à ce peuple que le premier ministre a pensé d'abord en me choisissant parmi tant d'autres mieux qualifiés pour ouvrir les débats de cette Chambre. De mille qu'ils étaient en 1760, les gens de chez nous sont maintenant près de 35,000. Les fils remplacent les pères sur la terre ancestrale et presque tous sont des descendants directs des premiers colons qui occupèrent, sous la domination française,

comme vassaux, les nombreuses seigneuries concédées par le roi de France et prises à même le territoire des anciens comtés de Nicolet et de Yamaska.

J'invite le Gouvernement à s'intéresser toujours de plus en plus au sort de la brave population agricole du pays. Un grand industriel, ancien président du Pacifique-Canadien, disait en 1935, à Toronto:

Néanmoins, tout progrès économique, non seulement au Canada mais dans tous les pays du monde, dépend essentiellement du développement de l'industrie agricole qui est véritablement la base primordiale de la civilisation humaine.

Donc, famille et agriculture, voilà ce qui est le plus propre à assurer le bonheur de l'humanité, la pacification des esprits et la résurrection de notre civilisation que deux guerres mondiales et une crise économique ont mise en danger d'être submergée par les forces obscures de l'exploitation de l'être humain comme outil de l'État dieu.

Les dictateurs ont érigé leurs forces par la peur. Ils n'ont pas fait de politique. La politique c'est l'art d'adapter le peuple, par des lois bien ordonnées, à l'évolution constante du monde. La démocratie, c'est l'utilisation des moyens nombreux et souples qu'offre la constitution de l'État pour assurer le bien commun. Gouverner est un art difficile qui requiert mesure, prudence et sagesse, surtout lorsque les nations sont mises en présence de situations qui pourraient modifier le cours de l'histoire et le mode de vie des peuples libres de la terre.

Cet énoncé m'amène à féliciter le Gouvernement pour les mesures qu'il entend présenter au cours de la session actuelle.

Jamais, depuis la Confédération, une législation plus importante n'a été présentée à l'étude de ce Parlement. La pièce principale de la législation annoncée est tripartite:

1. Abolition des appels au Conseil privé;
2. Droit pour le Parlement canadien d'amender sa constitution quant aux affaires qui relèvent de sa compétence, à l'exception de ce qui a trait aux droits constitutionnels des provinces, à l'usage des langues française et anglaise, et à l'éducation;
3. Consultation avec les provinces en vue de pouvoir amender la constitution par une loi du Parlement canadien, en ce qui concerne leurs droits constitutionnels respectifs. C'est la voie toute marquée à l'indépendance absolue de la nation canadienne. Elle porte le sceau de l'esprit canadien de notre premier ministre. Le Canada tout entier se réjouira d'apprendre la détermination du Gouvernement, non pas de rompre des liens historiques et constitutionnels, mais bien de placer le